



## DISPOSITIFS AIDES COVID 19 DEDIES AUX PATENTES CALENDRIER DES ÉCHÉANCES ET DES DÉMARCHES

	Période	Démarrage	Echéance	Bénéficiaires	Montant	Lien d'accès
PAYS DESETI	DESETI 2021 arrêt total activité	03/03/2021		Patentés <b>en arrêt total</b> total d'activité selon secteurs activités éligibles	100.000 FCFP	<a href="https://www.actusefi.org/deseti2021">https://www.actusefi.org/deseti2021</a>
	DESETI arrêt partiel activité			Patentés <b>en arrêt partiel d'activité</b> selon secteurs activités éligibles	60.000 FCFP	
	DESETI ISOLEMENT	24/09/2020		Patentés en arrêt total d'activité	une indemnité sur la base du 1666 XPF par jour d'isolement, dans la limite de 7 jours	<a href="https://bit.ly/2SS2baO">https://bit.ly/2SS2baO</a>
PAYS PRÊT A LA RELANCE	Crédit de trésorerie			Entreprises personnes morales ou physiques immatriculées en Polynésie française. Les entreprises qui ne peuvent accéder au Prêt Garanti Etat distribué par les établissements bancaires sont prioritaires.	de 1 à 10 millions F CFP dans la limite de 3 mois du dernier chiffre d'affaires annuel	Demande à faire auprès de la SOFIDEP
PAYS PRÊT DE SOUTIEN	Prêt Aho Ora			Ouvert à toutes entreprises immatriculées en Polynésie Française, de moins de 10 salariés temps plein, hors travailleurs handicapés (cumul dans le cas de plusieurs entreprises liées) Montant : 500 KXPF à 1,431 MXPF dans la limite de 20% du CA, différé possible et remboursement sur une durée jusqu'à 36 mois.	de 500 KF à 1,4 MFCFP limité à 20% du dernier CA	Demande à faire auprès de Initiative Polynésie : <a href="http://www.initiative-pf.com">www.initiative-pf.com</a>
ETAT FDS - Volet 1	Février	20/03/2021	31/05/2021	Patentés non-salariés jusqu'à 50 salariés ayant démarré leur activité avant le 30/09/2020	10.000 euros max soit 1.193.317 FCFP	<a href="https://bit.ly/3eKHgAe">https://bit.ly/3eKHgAe</a>
ETAT FDS - Volet 1	Mars	22/04/2021	31/05/2021	Patentés non-salariés jusqu'à 50 salariés ayant démarré leur activité avant le 30/09/2020	10.000 euros max soit 1.193.317 FCFP	<a href="https://bit.ly/3eKHgAe">https://bit.ly/3eKHgAe</a>
ETAT FDS - Volet 1	Avril	07/05/2021	30/06/2021	Patentés non-salariés jusqu'à 50 salariés ayant démarré leur activité avant le 30/09/2020	10.000 euros max soit 1.193.317 FCFP	<a href="https://bit.ly/3eKHgAe">https://bit.ly/3eKHgAe</a>
ETAT Prêt Garanti Par l'Etat		07/04/2020		Pour les entreprises créées avant le 1er janvier 2019	25 % du chiffre d'affaires HT au titre de l'exercice 2019	Demande à faire auprès de sa banque
				Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2019	Masse salariale estimée sur les deux premières années d'activité	
ETAT Plan de relance pour l'Industrie		04/09/2020	01/06/2021	- Entreprises, Association ou Groupement dans le secteur industriel (hors SCI, pêche, aquaculture, production primaire de produits agricoles) - Budget d'investissement : 23,8 MFCFP minimum - A jour des dettes fiscales et sociales	800.000 euros max	<a href="https://bit.ly/3nj08tS">https://bit.ly/3nj08tS</a>
ETAT Prise en charge des coûts fixes		31/03/2021		- entreprises fermées administrativement ou appartenant aux secteurs éligibles au Fonds de solidarité - créées avant le 1er janvier 2019 ; - réalisant un CA mensuel > 119,3 MFCFP ou 14 milliards Fcfp de CA annuel ; - justifiant d'une perte d'au moins 50 % de chiffre d'affaires et éligibles au Fonds de solidarité en janvier 2021 ou février 2021	70 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés ; - 90 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés ; et ce dans la limite de 1,2 milliard Fcfp sur l'année 2021. - Ouvert sans critère de chiffre d'affaires pour les entreprises dédiées aux loisirs en intérieur, les salles de sport, les parcs d'attraction et parcs à thème	<a href="https://bit.ly/32CftgC">https://bit.ly/32CftgC</a>

